

1. Généralités

Dans la pratique, une chaîne de noms se substitue souvent au prénom et nom de famille. Celle-ci est constituée d'un nom personnel, du nom du père, du nom du grand-père et du nom de l'arrière grand-père. De plus en plus de personnes réutilisent les anciens noms de famille (nom de tribu, lieu d'origine de la famille, etc.).

2. Port du nom dans le cas des conjoints

L'épouse conserve son nom sur le passeport.

3. Port du nom dans le cas des enfants

L'enfant légitime reçoit le nom de famille de son père. L'enfant illégitime ou non reconnu n'obtient pas d'acte de naissance : administrativement parlant, il n'« existe » pas. Cet enfant ne disposant d'aucun document, il est impossible de déterminer le port du nom dans son cas.

4. Particularités

Le dernier nom de la chaîne de noms (généralement celui du grand-père) est enregistré comme nom de famille. Le seul nom qui ne change jamais est le nom personnel (pour nous, le prénom) ; il arrive alors qu'un individu puisse avoir des noms différents sur des documents variés.

5. Exemples

Passeport de l'homme : Ahmed Mohamed Youssef

Enregistrement en Suisse : Ahmed Mohamed Youssef

Passeport de la femme : Suad Jamil Ali

Enregistrement en Suisse : Suad Jamil Ali

Passeport de l'enfant : Hassan Ahmed Mohamed

Enregistrement en Suisse : Hassan Ahmed Mohamed (s'il n'y a pas de nom de famille)

6. Caractères non-latins et non-cyrilliques: transcription appliquée par les offices des passeports

Il n'existe pas de système de transcription homogène en vigueur, mais de nombreuses manières d'écrire par exemple le nom Mohamed ; Mohammed, Mohammad, Mohamad, Mohamed.